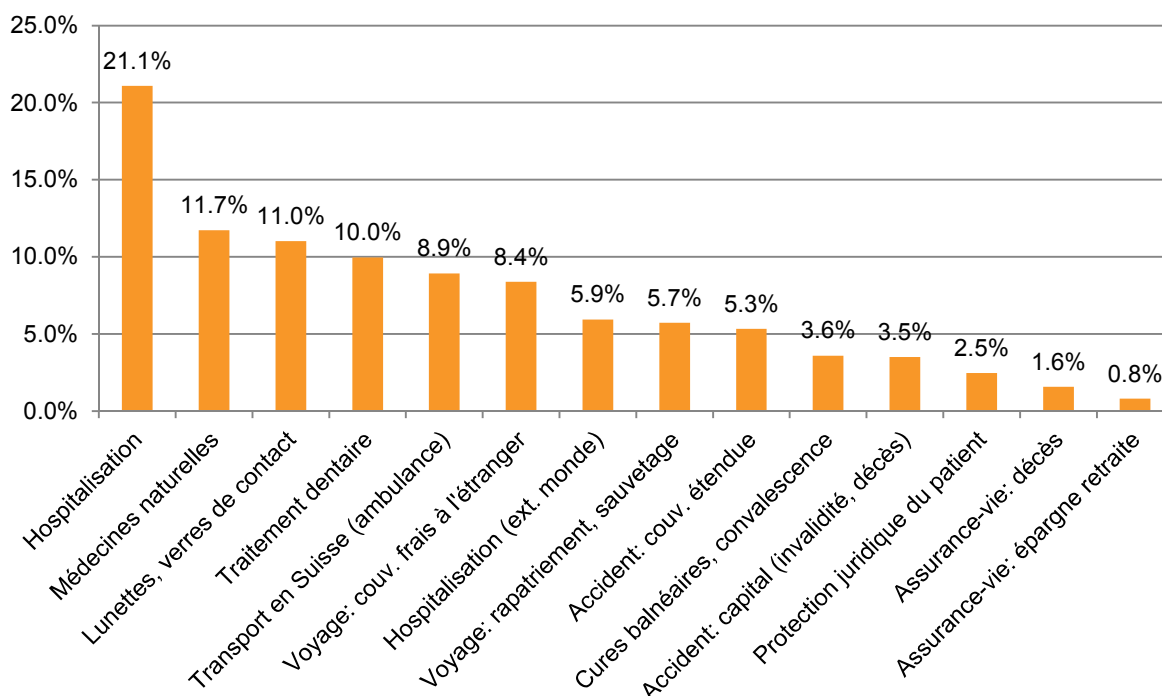


bonus.ch : plus de trois quarts du portefeuille des caisses-maladie est constitué d'assurances complémentaires

Le site comparateur bonus.ch a analysé un échantillon de 50'000 demandes d'offre effectuées par l'intermédiaire du comparatif des primes-maladie (assurance de base et complémentaires), dans le but de déterminer quels sont les produits d'assurance complémentaire les plus sollicités par les assurés.

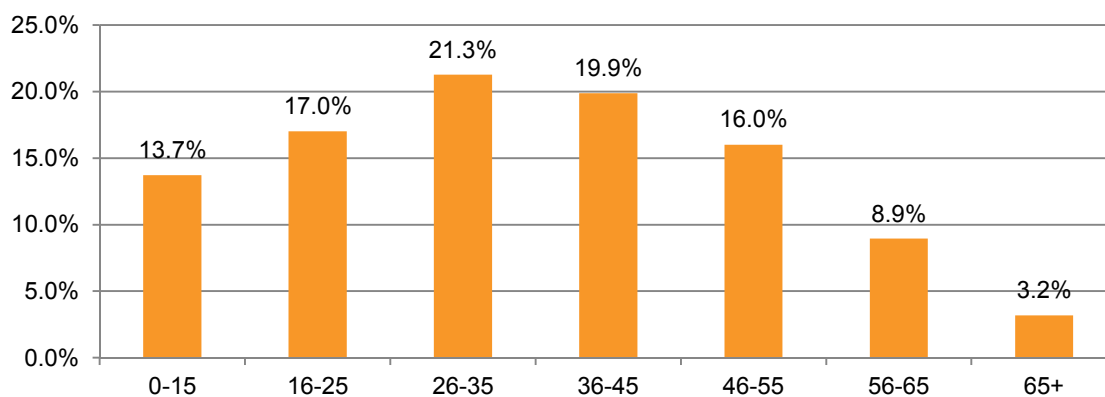
Intérêt non négligeable pour les assurances complémentaires

On constate une part non négligeable d'intérêt envers les assurances complémentaires par rapport aux assurances de base. Plus de trois quarts du portefeuille des caisses-maladie sont constitués d'assurés avec une ou plusieurs assurances complémentaires. Lors d'une demande d'offre pour l'assurance-maladie de base, ce sont plus de 40% des assurés qui souhaitent obtenir une offre pour un ou plusieurs produits d'assurance complémentaire. L'assurance d'hospitalisation est celle qui sollicite le plus d'intérêt avec 21.1%.



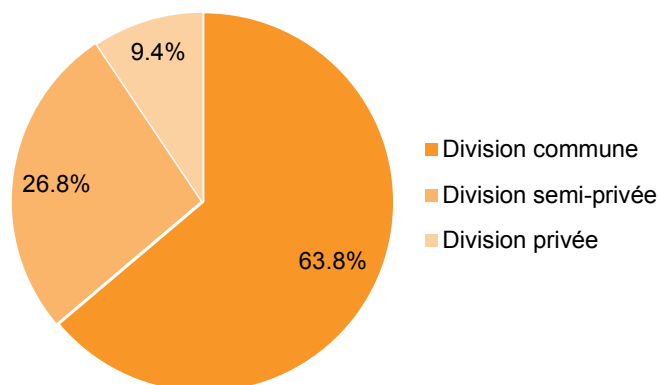
À noter que plus de quatre assurés sur cinq sont affiliés auprès de la même caisse-maladie pour l'assurance de base et les complémentaires. La proposition du conseiller fédéral, Monsieur Alain Berset de séparer l'assurance-maladie de base et les complémentaires, faisant notamment l'objet du feu contre-projet à la caisse-unique, aura sans doute du mal à être soutenue compte tenu de la forte interdépendance base-complémentaires constatée.

On relève également que de plus en plus de jeunes s'intéressent aux assurances complémentaires. C'est la tranche d'âge 26-35 ans qui montre le plus d'intérêt avec 21.3%, suivie des 30-45 ans avec 19.9%.



L'utilité d'une assurance d'hospitalisation en division commune

En ce qui concerne l'assurance complémentaire d'hospitalisation, c'est la « division commune » qui est la plus demandée avec 63.8%, suivie de la division « semi-privée » avec 26.8% et de la « division privée » avec 9.4%.



Suite à l'introduction du nouveau financement hospitalier au 1er janvier 2012, permettant l'hospitalisation hors du canton de domicile, la question de l'utilité d'une telle couverture se pose. En effet, la couverture « division commune » a perdu beaucoup de son intérêt. Les assurés devraient donc bénéficier d'un rabais important : jusqu'à 50% pour la « division commune » et de 10 à 25% pour les divisions « semi-privée » et « privée ».

L'assuré qui recherche une assurance d'hospitalisation aura tout intérêt à se diriger vers une couverture semi-privée ou privée. Pour une majorité d'assurés, le confort d'une chambre à un ou deux lits ainsi que le libre choix du médecin, restent les principaux attraits d'une assurance d'hospitalisation.

Attention à la forte évolution des primes

Pour certains produits, la prime évolue en fonction de l'âge. Elle peut donc être multipliée par cinq, voire plus au fil des ans. Par exemple, pour une assurance complémentaire d'hospitalisation, les personnes de plus de 70 ans devront s'acquitter d'une prime dépassant dans certains cas les CHF 350.-.

Comparatif des assurances hospitalières, en division semi-privée

Profil : homme, domicilié dans le canton de Vaud, avec couverture accident

Assureur - Produit	Année de naissance (âge d'entrée, déterminant le niveau de prime)			
	1985	1975	1965	1955
Assura, Optima Varia	CHF 39.40	CHF 54.80	CHF 82.00	CHF 140.10
Assura, Priveco Varia	CHF 20.50	CHF 22.70	CHF 35.70	CHF 63.00
Concordia	CHF 87.00	CHF 97.10	CHF 160.70	CHF 258.70
CSS, myFlex Balance	CHF 75.30	CHF 81.50	CHF 106.60	CHF 150.50
Groupe Mutuel, Global mi-privée Niv 1	CHF 54.50	CHF 74.80	CHF 113.70	*
Groupe Mutuel, Combinée Hosp.	CHF 38.10	CHF 56.70	CHF 95.60	*
Helsana, Hospital Plus	CHF 62.70	CHF 67.50	CHF 107.20	*
Sanitas	CHF 64.90	CHF 68.20	CHF 103.60	CHF 170.20
Visana, Hôpital div. mi-privée	CHF 67.45	CHF 67.45	CHF 102.50	CHF 178.65

* Par rapport à l'âge d'entrée, le produit est remplacé par une offre "sénior" ou autre

Chiffres relevés le 27.09.13

Changement d'assurance : ne pas se précipiter

Il faut absolument éviter de résilier son assurance complémentaire actuelle avant d'être affilié auprès d'une nouvelle caisse-maladie. Le nouvel assureur n'est pas obligé d'accepter une demande d'affiliation ou il peut le faire sous réserve, et la caisse actuelle de l'assuré n'a pas l'obligation de le reprendre après résiliation. L'assuré risque dès lors de se retrouver sans couverture.

Une complémentaire est-elle vraiment nécessaire ?

Il faut se poser la question de l'utilité d'une assurance complémentaire. Prenons l'exemple d'une complémentaire qui rembourse à 75% les frais de traitement des médecines alternatives (acupuncture, ostéopathie, kinésiologie etc.) et qui coûte CHF 275.- par année. Le calcul est vite fait : la complémentaire est nécessaire dans le cas où l'on est amené à consulter un thérapeute alternatif au minimum trois fois par an. Il est donc vivement conseillé de vérifier la nécessité de ses assurances complémentaires par rapport à ses besoins.

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021 312 55 91
ducret@bonus.ch

Lausanne, le 29 octobre 2013